Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212902258-20260428-CCAS_2026_5-DE

POULDREUZIC
Mairie de POULDREUZIC
Département du Finistère

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du C.C.A.S.

Le 28 avril 2026 à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de POULDREUZIC s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe RONARC'H.

Etaient présents : M. Philippe RONARC'H, Mme Michèle BUREL, Mme Christelle GUEZENGAR, Mme Martine COIC, Monsieur Olivier CHAPPEY, Madame Nathalie CROUSIER, Madame Corinne RAPHALEN, Madame Christine LE PESQUE LE GOFF, Mme Chloé ANDRO, Mme Viviane CELTON, Madame Jeanine KEROUEDAN.
Etaient absents : Mme Armelle RONARC'H, Madame Hélène LE CORRE

Mme Chloé ANDRO est désignée secrétaire de séance

Date de convocation : 20 avril 2026

****

Objet : délibération n° 05/2026 – Affectation du résultat 2025

Monsieur le Maire rappelle le résultat constaté au CFU 2025

Résultat de l'exercice 2025	**88,86 €**
Déficit antérieur reporté	**- 177,45 €**
Résultat de clôture après reprise du résultat antérieur	**- 88,59 €**

Après délibération, le Conseil d'administration, à l'unanimité,

- Acte que le déficit de fonctionnement de 88,59 euros sera inscrit à l'article 002, résultat de fonctionnement reporté, au budget primitif de 2026.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 28 avril 2026
Pour extrait conforme,

Le Président, Philippe RONARC'H — La secrétaire de séance, Chloé ANDRO

C.C.A.S. DE POULDREUZIC R.F. 29170 (Finistère)

Visa de la préfecture : .....
Délibération rendue exécutoire par publication à compter du .....
Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication